

04 mar 2022 -16:07

## COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence Interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona au Gouvernement

Tous les jeunes de 12 à 17 ans en Belgique peuvent désormais recevoir un vaccin de rappel COVID-19.

La campagne de rappel du COVID-19 pour les adultes est en cours depuis un certain temps et se trouve actuellement dans sa phase finale.

Sur la base d'un avis positif précédent du Conseil Supérieur de la Santé, la vaccination de rappel des jeunes immunodéprimés âgés de 12 à 17 ans a été lancée également entre temps. En Flandre, tous les autres jeunes de 12 à 17 ans ont déjà eu l'occasion de recevoir un vaccin de rappel depuis quelques semaines.

À la suite d'une décision récente de l'Agence Européenne des médicaments et des avis du Conseil Supérieur de la Santé et de la Taskforce Vaccination, la CIM Santé publique a pris les décisions suivantes :

1. La campagne de rappel pour les jeunes de 12 à 17 ans présentant des facteurs de risque est poursuivie et étendue. Il s'agit notamment des jeunes immunodéprimés et des jeunes souffrant de maladies pulmonaires ou cardiovasculaires chroniques, d'obésité, d'asthme sévère, du syndrome de Down, de maladies rares, etc. Pour la liste complète, voir [avis CSS n° 9618](#).
2. Un vaccin de rappel chez les autres jeunes de 12 à 17 ans peut être administré à l'initiative du jeune ou de ses parents/représentants légaux, et selon les règles en vigueur appliquées à la primo-vaccination. Le jeune ou ses parents/représentants légaux peut/peuvent contacter son/leur centre de vaccination à partir de la semaine prochaine pour savoir quand cela sera possible.
3. Une campagne générale de booster auprès de cette tranche d'âge avec invitation individuelle n'aura pas lieu pour le moment. Elle sera organisée si et quand les développements épidémiologiques l'exigent.

L'analyse et les recommandations de la Taskforce Vaccination sont disponibles sur le site [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be).

Les avis du Conseil supérieur de la santé sont disponibles sur le site <https://www.health.belgium.be/fr/conseil-superieur-de-la-sante>

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Christie Morreale - Gouvernement wallon (Présidente CIM),
- Wouter Beke - Gouvernement flamand,
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral,
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française,
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française,

- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française,
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande,
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone,

et Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)